

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Polisher

REACH Numéro 01-2119485924-24-XXXX d'enregistrement

Utilisation de la substance/mélange

Intermediate, Laboratory chemicals, Descaling compound/ Scale solvent, Corrosion inhibitors, pHcorrective agent, Processing aid, Degreasing agent, Metal surface treatment, Usage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Reuter GmbH & Co.KG

Schimmelbuschstraße 9e

40699 Erkrath

No. de téléphone

+49 211 730 604 - 30

Adresse email

mail@reuter.works

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 171 54 50 200

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers PBT et vPvB

Vous trouvez les résultats des évaluations PBT et vPvB dans la section 12.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *** Acide phosphorique**

No. CAS	7664-38-2
No. EINECS	231-633-2
REACH Numéro d'enregistrement	01-2119485924-24-XXXX
Concentration	env. 75 %
Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25

Texte officiel des phrases H, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin. **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque des brûlures.
Risque de pneumonie; Risque de perforation intestinale

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance médicale de 48 heures minimum.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Mousse, Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes phosphoriques (p.ex. P205); Trihydrure de phosphore (phosphine)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Neutralization agent use. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conservier le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit sous agitation.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux acides. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Agents réducteurs, Métaux

Classe de stockage TRGS 510

8 B

Not combustible corrosive hazardous substances Conserver

le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Valeurs

limites d'exposition Acide phosphorique

Liste TRGS 900
 Type AGW
 valeur limite à long terme 2 mg/m³
 Limitation maximale: 2(l)
 Groupe du risque pendant la grossesse: Y Etablie le: 4.4.2013
 Remarque: DFG, AGS

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Acide phosphorique DNEL

Conditions	Ouvrier	Long terme	par inhalation	Effet local
Concentration	2,92	mg/m ³		

DNEL

Conditions	Population générale	Long terme	par inhalation	Effet local
Concentration	0,73	mg/m ³		

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note conformément au DIN EN 136 / DIN EN 140 / DIN EN 143 / DIN EN 149

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. In case of brief exposure or low pollution use respiratory filter device. In case of intensive or longer exposure use self-contained respiratory protective device. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre combiné E-P2; Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné B-P2

Protection des mains conformément au DIN EN 374

Matériau approprié	Chloroprène
Épaisseur du gant	>= 0,6 mm
Temps de pénétration	>= 480 min

Protection des yeux conformément au DIN EN 166

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps conformément au DIN EN 465

Vêtement de protection résistant acides

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect

Etat liquide

Couleur incolore

Odeur inodore**La limite de l'odeur**Remarque N'est disponible **valeur pH**

Valeur < 1

Concentration/H₂O 23 g/l

température 20 °C

point de fusion/point de congélation

Valeur env. -18 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 135 °C

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Taux d'évaporation

Remarque N'est disponible

inflammabilité (solide, gaz) Ne s'enflamme pas limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Valeur 0,04 hPa

température 20 °C

Densité de vapeur

Valeur 3,4

densité relativeValeur 1,58 g/cm³

température 20 °C

solubilité(s)

Milieu Eeau

Remarque entièrement miscible

coefficient de partage: n-octanol/eau Non applicable température d'auto-inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque N'est disponible

Viscosité

Remarque N'est disponible

propriétés explosives

Remarque Le produit n'est pas explosive.

Propriétés comburantes

évaluation ne pas comburant

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité** voir Possibilité de réactions dangereuses**10.2. Stabilité chimique**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif pour les métaux. Reactions with reducing agents. Réagit avec les lessives alcalines. Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

To avoid thermal decomposition do not overheat.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs, métaux, Bases, Ammoniac

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes phosphoriques (p.ex. P205), Hydrogène

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants) Acide phosphorique**Espèces rat
DL50 >= 300 méthode WoE approach mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Acide phosphorique**Espèces lapin
DL50 2740 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Acide phosphorique**

Pas d'information disponible.

Corrosion/irritation cutanéeévaluation Corrosif
Corrosion de la peau et des muqueuses.**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation Fortement corrosif

Sensibilisation (Composants) Acide phosphorique

not investigated - substance is corrosive

Mutagénicité (Composants) Acide phosphorique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants) Acide phosphorique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants) Acide phosphorique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

exposition répétée N'est disponible
Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Autres informations

Peut provoquer des brûlures caustiques dans la bouche, la gorge ou l'estomac en cas d'ingestion. En cas d'ingestion, risque de perforation gastrique.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acide phosphorique**

Espèces	Gambusia affinis	
CL 50	138	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide phosphorique**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
Remarque	OCDE 202	h
	Static system	
Espèces	Daphnia magna	

NOEC	56	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Acide phosphorique**

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
CE50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
	OCDE 201	

Remarque	Static system	
Espèces	Desmodesmus subspicatus	
NOEC	100	mg/l
Durée d'exposition	72 h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Acide phosphorique**

Espèces	boue activée	
CE50	270	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants) Acide phosphorique**

Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Ne va pas être absorbé par le sol.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB No

valuation for anorganic substances necessary.

12.6. Autres effets néfastes**Cheminement et devenir dans l'environnement**

Harmful effect due to pH shift. Can contribute to eutrophication of waters.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

14.1. Numéro ONU	1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
Carte pour désignation du danger	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	-
Code de restrictions en tunnels	E
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas d'information disponible.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Pas d'information disponible.

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU	1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	-
EmS	F-A, S-B
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas d'information disponible.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas d'information disponible.

Transport aérien

14.1. Numéro ONU 1805
 14.2. Nom d'expédition des Nations unies PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8
 14.4. Groupe d'emballage III
 14.5. Dangers pour l'environnement -
 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas d'information disponible.
 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau**

(Allemagne) Classe de contamination
 WGK 1 de l'eau (Allemagne)

Classification according to Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)supprimé **Teneur totale en COV selon directive 2010/75/EU**

COV (CE) 0 %

SVHC

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Registration status Acide phosphorique

AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)	listed
DSL (Canada)	listed
IECSC (China)	listed
EINECS	listed
ENCS (Japan)	listed
ECL (Korea)	listed
PICCS (Philippines)	listed
TSCA (USA)	listed

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

catégories de danger CLP de la rubrique 3 Acute

Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B

abréviations

AC: Article Category

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADNR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par navigation sur le Rhin

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert

AICS: Australian Inventory of Chemical Substances

AOX: adsorbable organically bound halogens

ARW: Arbeitsplatzrichtwert (Germany)

ASTM: American Society for Testing And Materials

ATE: acute toxicity estimates

ATP: Adaptation to technical and scientific progress

AWsV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Germany)

BAR: Biologischer Arbeitsstoff-Referenzwert

BCF: bioconcentration factor

BetrSichV: Betriebssicherheitsverordnung (Germany)

BG: Berufsgenossenschaft (Germany)

BGW: Biologischer Grenzwert

BLW: Biologischer Leitwert

BOD: biochemical oxygen demand CAS:

Chemical Abstracts Service

cATpE: converted acute toxicity point estimate CEA:

Comité Européen des Assurances

CEFIC: European Chemical Industry Council

CESIO: Comité Européen des Agents de Surface et leurs Intermédiaires Organiques

ChemG: Chemikaliengesetz (Germany)

CMR: Cancerogen Mutagen Reprotoxic

COD: chemical oxygen demand

DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft

DIN: german industry standard

DMEL: Derived minimal effect level

DNEL: Derived no effect level

DOC: dissolved organic carbon

DSL: Canada Domestic Substances List

EAK: Europäischer Abfallkatalog

EbC: inhibitory concentration of growth

EC: effective concentration

EC: European Community

ECETOC: European Centre For Ecotoxicology and toxicology of Chemicals

ECHA: European Chemicals Agency

EEC: European Economic Community

EG: Europäische Gemeinschaft

EH40: List of approved workplace exposure limits

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EKA: Expositionsäquivalente für krebserzeugende Arbeitsstoffe

EL: effect level

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
EmS: Emergency Schedules
EN: european standards
ENCS: Japanese Existing and New Chemical Substances Inventory
ERC: Environmental Release Category
ErC: inhibitory concentration of the growth rate
EU: European Union
EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
FDA: Food and Drug Administration
FMVSS: National Highway Traffic Safety Administration
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: International Civil Aviation Organization
IBC: Intermediate Bulk Container
IC: inhibitory concentration
ICAO: International Air Transport Association
IECSC: Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances IMDG:
International Maritime Code for Dangerous Goods
IMO: International Maritime Organization
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
IRPTC: International Register of Potentially Toxic Chemicals ISO:
International Organization for Standardization
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
Cat: category
KBwS: Kommission zur Bewertung wassergefährdender Stoffe (Germany)
KECI: Korea Existing Chemicals Inventory
LC: Lethal concentration
LD: Lethal dose
LDLo: lethal dose low
LGK: storage category
LL: Lethal level
LLC: Lowest lethal concentration
LOAEC: Lowest Observable Adverse Effect Concentration
LOAEL: Lowest observed adverse effect level LOEC:
Lowest observed effect concentration
LOEL: Lowest observed effect level
Log pow: logarithm of the distribution coefficient n-octanol / water
LQ: limited quantity
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified
by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
MEL: Maximum exposure limits
MITI: Ministry of International Trade and Industry (Japan) n.a.g.:
nicht anders genannt
NATEC: Naval Air Technical Data and Engineering Service Command
LOAEC: Lowest Observable Adverse Effect Concentration
NLP: No-longer Polymer
NOAEC: No observed adverse effect concentration NOAEL:
no observable adverse effect level
NOEC: No observable effect concentration
NOEL: No observable effect level

* **Polisher**

Date de révision: 15.09.2020

1000728

Version: 11 / FR

Master No. M-035

Date d'impression 19.10.2020

NOELR: no observable effect loading rate
 NZIOC: New Zealand Inventory of Chemicals
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
 OEL: Occupational exposure limit
 OELV: Occupational exposure limit value
 OES: Occupational exposure standards
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic PC:
 Product Category
 PEC: Predicted environmental concentration
 PICCS: Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
 PNEC: predicted no effect concentration
 PNEC: Predicted no effect concentration pOW:
 Octanol-water partition coefficient
 PROC: Process Category
 REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SAE: Society of Automotive Engineers
 STP: Sewage treatment plant
 SU: Sector of Use
 SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
 SVHC: Substances of very high concern
 TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
 TCCL: Toxic Chemical Control Law
 ThOD: theoretical oxygen demand
 TRA: targeted risk assessment
 TRG: Technische Regeln Druckgase (Germany)
 TRgA: Technische Regeln für gefährliche Arbeitsstoffe(Germany)
 TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
 TRK: Technische Richtkonzentration
 TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
 UN: United Nations
 VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten VCI:
 Verband der Chemischen Industrie e.V.
 VDE: Verband der Elektrotechnik, Elektronik und Informtaionstechnik e.V.
 VDI: Verein Deutscher Ingenieure
 VLEP: Valeurs Limites d'exposition Professionnelle VOC:
 Volatile Organic Compound
 vPvB: Very persistent and very bioaccumulative VwVwS:
 Verwaltungsvorschrift wassergefärdende Stoffe
 WEL: Workplace exposure limit
 WGK: water hazard class (Germany)
 WHO: World Health Organization
 WoE: Weight of Evidence

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.